

**DÉPARTEMENT DES VOSGES**  
**COMMUNE DE VAUBEXY**  
**88 500**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**relative au projet d'aménagement foncier et au  
programme de travaux connexes sur le territoire de  
la commune de VAUBEXY avec extension sur les  
communes de JORXEY, GUGNEY-AUX-AULX,  
DERBAMONT, BAZEGNEY et AHEVILLE**

**du 4 mai 2018 au 4 juin 2018**

**RAPPORT**  
**DU**  
**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**  
**JACQUES BORDAT**

**JUIN 2018**

# **SOMMAIRE**

## **I. GENERALITES**

- I-1 OBJET DE L'ENQUÊTE
- I-2 DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
- I-3 LE PROJET
- I-4 LE DOSSIER D'ENQUÊTE

## **II. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE**

- II-1 CONTACTS PRÉLIMINAIRES
- II-2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES
- II-3 ANNONCES LÉGALES – AFFICHAGE – AUTRES FORMES DE PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE

## **III. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

- III-1 GENERALITES
- III-2 PARTICIPATION
- III-3 RÉGULARITÉ DE L'ENQUÊTE

## **IV. RÉCLAMATIONS RECUEILLIES**

- IV-1 RECENSEMENT
- IV-2 NATURE

## **V. EXAMEN DES OBSERVATIONS**

- V-1 portant sur le projet parcellaire
- V-2 portant sur les travaux connexes

## **VI. CONCLUSION DU RAPPORT**

---

## I – GENERALITES

### I – 1 OBJET DE L'ENQUÊTE

La présente enquête publique concerne le projet d'aménagement de la commune de **VAUBEXY** (88 500) avec ses extensions sur les communes d'**AHEVILLE, BAZEGNEY, DERBAMONT, GUGNEY-AUX-AULX et JORXEY** et sur les travaux connexes qui seront effectués sur le territoire de la commune de VAUBEXY.

### I – 2 DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Suite à la demande effectuée par le Président Départemental des Vosges en janvier 2018, Madame la Présidente du Tribunal administratif de NANCY a désigné, dans son ordonnance n°E18000004/54 en date du 17 janvier 2018, Monsieur Jacques BORDAT en qualité de commissaire-enquêteur (**ANNEXE 1**)

### I – 3 LE PROJET

#### a. Présentation de la commune de VAUBEXY

Cette commune est située à 18 kilomètres d'**EPINAL**, 11 kilomètres de **CHARMES** et 13 kilomètres de **MIRECOURT**. Elle fait partie de l'arrondissement d'**EPINAL** et du canton de **DARNEY** ainsi que de la communauté de communes de **MIRECOURT-DOMPAIRE** (regroupement de 78 communes). Elle n'est dotée d'aucun document d'urbanisme : ni carte communale, PLU (plan local d'urbanisme).

Par contre, elle est incluse dans le schéma de cohérence territoriale : SCOT des Vosges centrales. Elle fait également partie du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux : SDAGE Rhin-Meuse. Son territoire a une superficie totale de 652 hectares dont 330 en forêt et 220 en terres agricoles.

Sa population s'élève, au dernier recensement, à 131 habitants.

Actuellement, 158 comptes cadastraux sont recensés sur sa superficie.

-La commune possède, elle-même, 190 hectares répartis en 53 parcelles principalement basées dans sa forêt communale de 180 hectares.

-Six exploitations agricoles ont leur siège à VAUBEXY mais on recense, en outre, 19 exploitations extérieures à la commune mais qui utilisent des territoires sur son territoire.

-Sept exploitations individuelles

-Huit regroupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)

-Quatre exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL)

Sur ce chiffre, seule une exploitation a plus de 200 hectares (275 hectares) et huit ont entre 100 et 200 hectares.

Elles sont plutôt tournées vers l'agriculture (cultures du blé et du maïs) mais aussi vers l'élevage de bovins (lait et viande) et parfois de chevaux.

Cette commune a quatre grandes entités paysagères :

1°)une zone « urbanisée » avec le village et les habitations aux abords de la RD28

2°)des prairies et pâturages à flancs de coteau

3°) la vallée du ruisseau Robert et de ses sept affluents avec ses « zones humides » et la présence donc de nombreux ruisseaux qui peuvent produire, en périodes de crues des « coulées de boues »

4°) les massifs boisés avec leurs bois de feuillus qui se situent à flancs de coteaux notamment au nord et à l'ouest mais aussi à l'est du ban communal avec des résineux comme l'épicéa et le pin sylvestre.

La commune de **VAUBEXY** ne comprend aucun site NATURA 2000 mais est concernée par une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique : ZNIEFF de type 1 suite à la présence de gîtes à chiroptères sur la commune de **BAZEGNEY**.

### **b. Historique du projet**

Il a été établi dans le respect de l'article L121-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Suite à la demande du conseil municipal de la commune de **VAUBEXY**, une commission communale a été créée par arrêté du président du Conseil Départemental des Vosges en date du 22 janvier 2015. Dans sa séance du 11 février 2015, la CCAF de **VAUBEXY** a favorablement délibéré sur l'opportunité d'engager un aménagement foncier sur le territoire de la commune. Le président du Conseil Départemental des Vosges a engagé une étude préalable qui s'est déroulée de mai à octobre 2015 sur le territoire de cette commune qui n'avait jamais été remembrée.

A la suite de cette étude, dans sa séance du 27 octobre 2015, la CCAF a souhaité poursuivre les opérations et a proposé un périmètre d'aménagement foncier avec des extensions sur les communes de **AHEVILLE, BAZEGNEY, DERBAMONT, GUGNEY-AUX-AULX et JORXEY**.

Une première enquête publique a eu lieu du 22 janvier 2016 au 22 février 2016. Dans sa séance du 15 mars 2016, la CCAF a examiné les réclamations de cette enquête et a validé le périmètre des opérations.

Le géomètre, en charge des opérations, a effectué avec la CCAF un classement des terres de septembre à novembre 2016.

Dans sa séance du 12 janvier 2017, la CCAF a validé le projet de classement des terres qui a fait l'objet d'une consultation publique du 17 février au 28 mars 2017.

Dans sa séance du 6 avril 2017, la CCAF a procédé à l'analyse des observations et a notifié à chaque propriétaire concerné sa décision.

Un nouveau parcellaire et un programme de travaux connexes a été défini et une étude d'impact a été réalisée par le bureau d'études ESTAME.

Dans sa séance du 23 janvier 2018, la commission communale de **VAUBEXY** a validé le projet d'aménagement foncier et de travaux connexes et a fixé les modalités de prise de possession des nouvelles parcelles. Elle a également sollicité le Président du Conseil Départemental des Vosges pour l'organisation d'une enquête publique.

La surface retenue pour le périmètre de l'AFAF est désormais de 360,81 hectares, essentiellement sur la commune de **VAUBEXY** avec des extensions sur les 5 communes limitrophes.

### c. Les objectifs de ce projet

Il vise à améliorer le parcellaire en réduisant de façon importante l'ancien morcellement et en faisant une répartition rationnelle des parcelles.

Initialement, le territoire à aménager de 360,81 hectares se composait de 1526 parcelles cadastrales réparties entre 145 comptes de propriétaires, avec une superficie moyenne de 23 ares 54 la parcelle. Désormais, le projet prévoit 296 parcelles d'une superficie moyenne de 1 hectare 22.

En ce qui concerne les travaux connexes, ils ont été évalués à 139 000 euros HT dont 130 000 euros pour les travaux de voirie et 9 000 euros HT pour les plantations diverses.

Cette somme devant permettre la réalisation d'ouvrages d'intérêt collectif avec des opérations devant permettre une exploitation opérationnelle du nouveau parcellaire, notamment grâce à une amélioration notable de la viabilité des chemins d'exploitation, du nettoyage de fossé et à la plantation d'arbres fruitiers et de haies ainsi que d'un renforcement de la ripisylve (végétation à trois étages bordant les milieux aquatiques : arborescence-arbustive-herbacée).

Le conseil municipal de **VAUBEXY**, dans sa délibération du 20 février 2018 (**ANNEXE 3**), délibération faisant suite à celle de la commission communale d'aménagement foncier de la commune (**ANNEXE 2**), a décidé de prendre en charge une partie du financement des travaux connexes à hauteur de 15 000 euros TTC.

## I – 4 LE DOSSIER D'ENQUÊTE

Il est composé de :

1. d'une note de présentation non technique du Conseil Départemental des Vosges (1 page)
2. d'un mémoire explicatif sur le projet parcellaire, en date du 25 janvier 2018, du Conseil Départemental des Vosges DAT/SAF (7 pages)
3. de l'étude d'impact sur le projet d'aménagement foncier, réalisé par le bureau d'études ESTAME, 13, rue des jardins à LAY-SAINTE-CHRISTOPHE 54 690, de février 2018, avec divers plans et les devis des travaux connexes. (157 pages)
4. de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe Grand Est) en date du 26 avril 2018 (9 pages en **ANNEXE 4**)
5. de l'arrêté préfectoral n°564-2016 DDT, en date du 29 juin 2016
6. de la délibération du conseil municipal de la commune de **VAUBEXY** en date du 20 février 2018 (2 pages)

Soit un dossier complet d'environ 200 pages hors cartographie.

## **II – ORGANISATION DE L'ENQUÊTE**

### **II – 1 CONTACTS PRÉLIMINAIRES**

Un contact téléphonique a eu lieu avec Monsieur COLLE Joël, technicien au pôle développement du territoire du Conseil Départemental des Vosges à **EPINAL** courant février 2018 et il a été convenu d'une réunion préparatoire à la mairie de **VAUBEXY** le mercredi 28 mars 2018 à partir de 9 heures.

Avant cette date, j'ai reçu, par voie postale, le 6 mars 2018, du pôle développement du territoire, direction de l'attractivité des territoires, service de l'agriculture et forêt, un dossier d'enquête sur CD-ROM conformément aux dispositions de l'article R123-5 du Code de l'environnement.

### **II – 2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

La réunion prévue a bien eu lieu à la mairie de VAUBEXY le 28 mars 2018 à partir de 9 heures. Étaient présents Monsieur Jean-Marie CLAUDEL, maire de VAUBEXY et Monsieur Joël COLLE du conseil départemental des Vosges. Ce dernier a présenté les différentes phases d'un projet d'aménagement foncier et forestier et a fait la chronologie du projet en cours. Il a ensuite énuméré la composition du dossier d'enquête et rappelé le rôle du commissaire d'enquête lors des enquêtes publiques de ce type. Il a précisé la présence du géomètre en charge des opérations : Monsieur Xavier DELPLANQUE de HERICOURT (70400) lors de mes permanences. Puis il détaillé les mentions qui seraient portées sur le registre d'enquête et leurs bonnes rédactions et la façon dont seront gérées les réclamations qui seraient émises par voie électronique.

Le registre d'enquête a été c<sup>h</sup>té et paraphé par mes soins. Cette réunion s'est terminée vers 12 heures.

### **II- 3 ANNONCES LÉGALES – AFFICHAGE – PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE**

L'enquête publique a été annoncée, dans les délais légaux, dans deux journaux locaux (**ANNEXE 5**):

PAYSAN VOSGIEN

Première parution : le 13 avril 2018  
le 11 mai 2018

VOSGES-MATIN

Deuxième parution : le 13 avril 2018  
le 11 mai 2018

L'avis d'enquête publique, avec les affiches établies par le Conseil Départemental des Vosges, de type A2 avec caractères noirs sur fond jaune, respecte en tous points l'article premier de l'arrêté du 24 avril 2018 et les articles R123-9 et R123-11 du Code de l'environnement et a bien été apposé sur les panneaux légaux des mairies concernées et aux entrées des communes, dans les délais légaux. Une vérification a été effectuée par mes soins le vendredi 20 avril 2018 de 14H30 à 15H30 à VAUBEXY, AHEVILLE, BAZENEY, DERBAMONT, GUGNEY-AUX-AULX et JORXEY (**ANNEXE 6**).

L'enquête a également fait l'objet d'une publicité sur le site [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr).

Un certificat d'affichage de l'avis au public sera établi par chacune des mairies concernées à la fin de l'enquête publique le 4 juin 2018 et transmis directement au service concerné du Conseil Départemental des Vosges.

### **III – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

#### **III – 1 GENERALITES**

L'enquête publique s'est déroulée telle que prévue par l'arrêté du Président du Conseil Départemental des Vosges en date du 15 février 2018 (**ANNEXE 7**).

Le dossier d'enquête a pu être consulté pendant toute la durée de l'enquête, soit du 4 mai 2018 au 4 juin 2018 inclus (31 jours consécutifs) à la mairie de VAUBEXY aux heures et jours d'ouverture habituels au public, les mercredis de 10 H à 12 H et de 14 H à 15H30 ainsi qu'aux jours et heures suivants :

- Le 5 mai 2018 de 9H à 12H
- Le 12 mai 2018 de 14H à 17H
- Le 19 mai 2018 de 9H à 12H

et lors de mes permanences le samedi 26 mai 2018 de 14H30 à 18H30 et le samedi 2 juin 2018 de 9H à 12H. Mais aussi par voie électronique sur le site [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr) et [vaubexy.projet@vosges.fr](mailto:vaubexy.projet@vosges.fr) .

#### **III – 2 PARTICIPATION**

Durant cette enquête publique, une quarantaine de personnes environ sont venues lors de mes deux permanences.

– A la première permanence le samedi 26 mai 2018 de 14H30 à 18H30, une vingtaine de personnes se sont présentées, certaines ont vu leurs problèmes résolus grâce aux précisions du géomètre-expert, d'autres, au nombre de 12, ont inscrit leurs réclamations sur le registre d'enquête en y joignant le plus souvent un courrier explicatif joint en annexe.

Ce fut le cas notamment de M.PELLETIER Frédéric demeurant 5, grande rue à VAUBEXY qui avait un problème d'accès pour la livraison de sa citerne à gaz (n°1) et de CHERPITEL Philippe et Isabelle demeurant 2, rue de Hautré à DORXEY qui sollicitent une sortie de leur parcelle sur la D28 (n°2).

Puis de Mme GEORGEL Elisabeth demeurant 12, rue du Caré à VAUBEXY qui demande le déplacement d'une borne plantée au milieu de la sortie de garage (n°3). De M.GAND Hubert demeurant 16, rue du Mont à VAUBEXY qui demande un chemin pour accéder à sa parcelle (n°4) et également de Mme PERRON Lidy et Perron Damien demeurant 5, rue du Mont à VAUBEXY qui demandent la conservation d'un chemin d'accès à leur parcelle (n°5).

De Mme GRANET née THEZARD Béatrice demeurant 4, rue de la Pilatte à VAUBEXY qui propose un échange de parcelles (n°6).

De M et Mme GEORGEL Olivier et Céline demeurant 7, rue du Coué à VAUBEXY qui signalent des problèmes d'accès à leurs parcelles et un compte déficitaire en points (n°7).

Enfin, M. BOURGUIGNON Francis et son fils Grégory demeurant 10, grande rue à VAUBEXY qui ont de nombreuses réclamations au titre de l'EARL Le Robert, notamment en ce qui concerne les bornages, les surfaces labourables, l'épandage, les chemins d'accès etc et qui sont restés une bonne heure à la permanence avec M. BOUGUIGNON père dans un état d'excitation extrême... (n°8).

Puis M.TALOTTE François demeurant 1, chemin des Acacias à RACECOURT 88 270 a fait parvenir un courrier demandant un élargissement d'une voie routière et un élagage d'arbres (n°9).

M.CLAUDEL Dominique demeurant 3, rue de la Tour à SAINT ETIENNE à ARNES (08310) qui souhaite déplacer sa parcelle afin d'avoir un accès plus facile (n°10).

M.MANGIN Serge demeurant 185, chemin du Cobé à DOMPAIRE 88 270 désire un échange de parcelles (n°11) .

-Enfin M.CLAUDEL Philippe demeurant 15, rue du Parc à BACCARAT (54120) désire un accès pour aller sur une parcelle limitrophe (n°12).

– A la deuxième permanence le samedi 2 juin 2018 de 9H à 13H (1 heure de prolongation) sont venues également une vingtaine de personnes et quatorze d'entre elles ont déposé des réclamations sur le registre avec la remise le plus souvent d'un courrier explicatif annexé par mes soins :

Ce fut d'abord le cas de M et Mme CLAUDEL Jean-Marie demeurant 2, rue du Château à VAUBEXY qui avaient plusieurs souhaits à formuler sur diverses parcelles et qui soulignent un déséquilibre en points qui pourrait se résoudre par la récupération d'autres parcelles figurant sur les plans joints au courrier et d'échanges permettant de solutionner accès et qualité (n°13).

Puis de nouveau M. CLAUDEL Jean-Marie, mais plus à titre privé mais en qualité de maire de la commune, qui demande une parcelle de terrain autour du réservoir d'eau afin de prévoir un futur local technique (n°14).

M. PIERROT Jean-Baptiste demeurant 9, rue du Pâtis à VAUBEXY souhaite conserver son mur et son noyer, courrier annexé( n°15).

Mme PIERROT née GAND Chantal demeurant 222, rue Victor Hugo à BAUDRICOURT 88 500 a constaté une différence de superficie entre la surface attribuée sur le terrain et celle indiquée sur le plan et demande que la surface attribuée soit réellement de 39 ares et 96 ca. Elle le confirme par l'envoi d'un nouveau courrier le 3 juin 2018 (n°16 et 29).

Mme JEANDEL Michèle demeurant Résidence Andromède 14, rue de Norvège à VANDOEUVRE LES NANCY demande la conservation d'un chemin forestier pour l'accès à sa parcelle (n°17).

Mme THOCKER née PLESI Françoise demeurant 26, chemin de la Creuse à EPINAL souhaite plusieurs aménagements sur ses parcelles, elle le complétera par un courrier adressé au commissaire enquêteur le 3 juin 2018 où elle précise avoir, à son avis, 336 points à récupérer soit 550 m<sup>2</sup> en terrain T7. Elle souhaite conserver la totalité de son verger et demande l'attribution d'une autre parcelle (n°18 et 28).

M.BOURGUIGNON Grégory de l'EARL Le Robert a déposé une nouvelle réclamation lors de cette deuxième permanence : il demande des échanges de parcelles afin de récupérer plus de surfaces labourables (n°19).

M.GORNET Jacques demeurant 19, Grande Rue à VAUBEXY demande à conserver ses anciennes parcelles (n°20).

M.GAND Simon demeurant 66, Grande Rue à FUHEREY (88 390) déclare avoir été défavorisé au niveau des points sur ses comptes où il est propriétaire ou locataire et



souhaite l'attribution de nouvelles surfaces dans le Parc de Manet. Il refuse en outre certaines des parcelles qui lui ont été attribuées (n°21 et 27).

Mme CHARPENTIER Marie-Christine née GIGANT demeurant 4 rue des Lilas à MATTAINCOURT (88) demande un déplacement de parcelles (n°22).

M.GAND Yves demeurant 3 rue Pilatte à VAUBEXY précise qu'il n'est pas d'accord pour faire un échange avec Mme GRANET née THEZARD (n°6). Sa réclamation porte le n°23. Il a déposé ensuite deux autres réclamations n°24 et 25 où il demande la modification d'une parcelle afin d'avoir un accès au ruisseau et le déplacement d'une autre parcelle comportant une source.

M.TALOTTE Fabien demeurant 222, rue derrière les Halles à DOMPAIRE 88 270 demande qu'un chemin d'accès à ses parcelles soit maintenu (n°26).

M et Mme GEORGEL demeurant 3, rue du Coué à VAUBEXY demande le déplacement d'une parcelle et sa fusion avec une autre parcelle de ce secteur (n°30).

M.FERRY Edouard de l'EARL FERRY et fils, 3, chemin des maternelles à DERBAMONT 88 270 conteste la répartition des terres agricoles et demande une opération de regroupement et de réattribution entre propriétaires du secteur concerné (n°31).

Mme REMY née GAND Anne-Marie demeurant 3, rue Pilatte à VAUBEXY déclare vouloir garder l'attribution complète de sa parcelle et n'est pas d'accord avec l'échange proposé par M.DELPLANQUE (n°32).

M.BISELX Alain de l'agence française pour la biodiversité service départemental des Vosges 22-26 avenue Dutac à EPINAL (88 026) déclare que la cartographie des cours d'eau est incomplète dans le dossier d'enquête et déclare obligatoire l'installation de clôtures permanentes et critique la taille des nouvelles parcelles qui supprime un morcellement riche en biodiversité (n°33).

### **III – 3 RÉGULARITÉ DE L'ENQUÊTE**

Les personnes concernées par cet aménagement foncier agricole et forestier et ses travaux connexes ont toutes été avisées dans les délais légaux ainsi 68 propriétaires demeurant sur le territoire de la commune ont reçu des courriers recommandés avec accusé réception.

Toute personne le désirant a pu consulter le dossier d'enquête et ses annexes aux heures d'ouverture au public à la mairie c'est à dire les mercredis de 10H à 12H et de 14H à 15H30 et à certains jours supplémentaires : les samedis 5 mai 2018 et 19 mai 2018 de 9H à 12H et le samedi 12 mai 2018 de 14H à 17H et lors de mes permanences les samedis 26 mai 2018 de 14H30 à 18H30 et le 2 juin de 9H à 12H. Le dossier a pu également être consulté durant les 31 jours de l'enquête sur le site [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr) et [vaubexy.projet@vosges.fr](mailto:vaubexy.projet@vosges.fr) où les personnes pouvaient consigner par voie électronique leurs réclamations.

## **V – RÉCLAMATIONS RECUEILLIES**

### **IV – 1 RECENSEMENT**

Il y a eu 33 réclamations inscrites sur le registre avec 23 courriers annexés dont 6 courriers électroniques (**ANNEXE 8**).

## **IV – 2 NATURE DES RÉCLAMATIONS**

12 sont des demandes de conservation, d'amélioration, de créations de voies d'accès à leurs parcelles.

19 sont des demandes de modifications de la configuration de leurs parcelles, d'échanges, d'acquisitions de nouvelles parcelles afin de rétablir l'équilibre de leurs points.

1 demande de retour de ses anciennes parcelles se trouvant toujours dans le périmètre d'aménagement mais attribuées à un autre compte.

1 demande d'aménagement afin d'assurer la protection de la biodiversité dans le périmètre d'aménagement foncier.

La synthèse de ces réclamations et leurs numéros correspondants a été développée dans le procès verbal de synthèse établi le 5 juin 2018 au service compétent du Conseil Départemental des Vosges (**ANNEXE 9**).

## **V – ANALYSE DES RÉCLAMATIONS**

Dans ce type d'enquête, il n'appartient pas au commissaire enquêteur d'analyser en détail les réclamations et de formuler un avis, seule la commission communale d'aménagement foncier et la commission départementale sont compétents dans ce domaine.

## **VI – CONCLUSION DU RAPPORT**

Le présent rapport a relaté le déroulement de l'enquête.

Mes conclusions et avis motivé sont formulés dans un document séparé.

**Fait à CONTREXEVILLE  
le 20 juin 2018  
Le Commissaire Enquêteur  
Jacques BORDAT**

**DÉPARTEMENT DES VOSGES**  
**COMMUNE DE VAUBEXY**  
**88 500**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**relative au projet d'aménagement foncier et au  
programme de travaux connexes sur le territoire de  
la commune de VAUBEXY avec extension sur les  
communes de JORXEY, GUGNEY-AUX-AULX,  
DERBAMONT, BAZEGNEY et AHEVILLE**

**du 4 mai 2018 au 4 juin 2018**

**CONCLUSIONS ET AVIS**  
**DU**  
**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**  
**JACQUES BORDAT**

**JUIN 2018**

## **CONCLUSIONS ET AVIS**

### **PRÉAMBULE**

Avant ce projet, la commune de VAUBEXY et les cinq autres communes limitrophes incluses comptaient 1526 parcelles cadastrales pour 360 hectares 81. Désormais il restera 296 parcelles réparties en majorité sur le territoire de la commune de VAUBEXY, les superficies concernées pour les autres communes étant de :

- 6 ha 78 ca 66 pour la commune de AHEVILLE
- 25 ha 35 ca 68 pour la commune de BAZEGNEY
- 2 ha 8 ca 79 pour la commune de DERBAMMONT
- 1 ha 19 ca 40 pour la commune de GUGNEY-AUX-AULX
- 6 ha 80 ca 37 pour la commune de JORXEY

### **REMARQUES GÉNÉRALES**

Il y a donc une réduction importante du morcellement devant permettre une exploitation plus rationnelle des parcelles.

Ce projet a la volonté de tenir compte, autant que possible, de l'intérêt des propriétaires et des exploitants dans ces communes rurales.

La biodiversité devrait être préservée dans le périmètre de l'AFAP, dans le respect de l'article R122-20 du code de l'environnement. Cette dalle de béton de 15 mètres de longueur qui a attiré l'attention de la MRAe Grand Est est en fait une surface en dur qui sera aménagée sur une voie d'accès car, à cet endroit particulièrement pentu, des engins agricoles et autres véhicules ne pourraient pas gravir ces pentes en période humide.

Les objectifs de SCOT des Vosges Centrales en matière de préservation des espaces naturels et de continuités écologiques ont bien été pris en compte dans le projet.

### **AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

- Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux
- Vu la loi n° 2006-1722 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement
- Vu la loi 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche
- Vu les articles L123-1  
L123-8  
L123-20 du code rural et de la pêche maritime
- Vu que le dossier d'enquête est complet et régulier dans la forme et qu'il respecte les dispositions des articles L121-1 à L121-21  
R121-20 à R121-24 du code rural et de la pêche maritime

- Vu que les diverses formalités de publicité, d'affichage ont bien été réalisées conformément à la réglementation en vigueur
- Vu que l'enquête publique a bien été menée dans le respect des textes réglementaires avec transparence et clarté avec une implication importante et efficace du géomètre en charge du projet, notamment lors des permanences du commissaire enquêteur.

CONSIDÉRANT que les personnes concernées ont eu tout le temps de formuler leurs réclamations durant toute la durée de cette enquête publique et notamment lors des deux permanences du commissaire enquêteur, mais aussi pendant toute la durée de l'enquête par courriers adressés en mairie au commissaire enquêteur ou par voie électronique sur le registre dématérialisé ou sur le site prévu à cet effet.

CONSIDÉRANT que le nombre et le contenu des réclamations recueillies ne sont pas de nature à remettre en cause l'importance et la qualité de ce projet d'aménagement foncier agricole et forestier.

EN CONSÉQUENCE, j'émet un AVIS FAVORABLE sur ce projet d'aménagement foncier agricole et forestier et ses travaux connexes sur les territoires des communes de VAUBEXY, JORXEY, GUGNEY-AUX-AULX, DERBAMONT, BAZEGNEY et AHEVILLE.

Fait à CONTREXEVILLE  
le 20 juin 2018  
Le Commissaire Enquêteur  
Jacques BORDAT